

Analyse de la genèse institutionnelle de la Mission Photographique de la DATAR

Raphaële Bertho

► **To cite this version:**

Raphaële Bertho. Analyse de la genèse institutionnelle de la Mission Photographique de la DATAR. L'établissement de la photographie dans le paysage culturel français (1969-1981), Jul 2008, Paris, France. <halshs-00715825>

HAL Id: halshs-00715825

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00715825>

Submitted on 9 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANALYSE DE LA GENESE INSTITUTIONELLE DE LA MISSION PHOTOGRAPHIQUE DE LA DATAR

Raphaële Bertho

La Mission photographique de la DATAR est des événements majeurs de la photographie en France dans les années 1980. Par-delà l'importance du projet liée au nombre de photographes concernés, à la durée de la mission ou au volume des images produites¹, elle incarne un moment charnière de l'histoire de la photographie en France et en Europe. Elle renoue, à travers le choix de la forme de la commande publique, avec une tradition d'exploration photographique du territoire. Elle participe au mouvement d'institutionnalisation du médium en France en proposant un véritable statut aux photographes et aux images. Enfin, elle est à l'origine de la renaissance d'une esthétique du paysage photographique en Europe dans les années 1980 et 1990. Ce projet précurseur servira de modèle à des missions photographiques à travers la France, comme les *Quatre Saisons du Territoire* ou la *Mission du Littoral*, mais aussi dans le reste de l'Europe, notamment en Belgique, en Italie, en Allemagne et aux Pays Bas.

L'histoire de cette mission photographique et de son influence sur le champ photographique français a déjà été présenté à maintes reprises². Mais il est un point sur lequel il semble néanmoins intéressant de revenir ici : sa genèse institutionnelle. Ou comment une institution chargée de l'aménagement du territoire est à l'initiative d'un projet majeur pour la photographie en France dans les années 1980 ?

Un acte d'aménagement du territoire

S'agissant de la genèse institutionnelle, il semble évident de se pencher en premier lieu sur l'acte de naissance de la Mission Photographique de la DATAR. Le lancement de cette commande publique de photographies date du 18 novembre 1983, lors de la réunion du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire. L'annonce officielle de la création de la Mission photographique intervient en janvier 1984 par la voie d'une conférence de presse tenue par Jacques Attali, Délégué à l'Aménagement du Territoire. La création de la Mission Photographique est donc avant tout un acte d'aménagement du territoire.

¹En 1984, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, ou DATAR, passe commande à 12 photographes pour « représenter le paysage français dans les années 1980 », sous la direction conjointe de Bernard Latarjet, fonctionnaire à la DATAR et François Hers, photographe. Le projet, qui ne devait durer à l'origine qu'un an, prend au fil des ans de l'ampleur. En 1984 la revue *Photographies* publie deux suppléments consacrés à la Mission photographique. L'année suivante une exposition qui présente les images réalisées par quinze photographes est organisée au Palais de Tokyo à Paris. Un premier catalogue est publié à cette occasion *Paysages, Photographies, travaux en cours, 1984-1985*. L'INA et FR3 produisent *Territoires photographiques* une série de douze films consacrés au projet en 1985. En 1988 un fonds 2000 épreuves photographiques originales, ainsi que les planches contacts des 200 000 prises de vues, est déposé à la Bibliothèque Nationale de France. En 1989 un deuxième volume est publié *Paysages, Photographies 1984-1988*, où sont présentés les travaux de 28 photographes, français et étrangers. Sans les citer tous ici, on retrouve de grands noms de la photographie comme Raymond Depardon, Gabriele Basilico, Lewis Baltz ou Sophie Ristelhueber...

² Voir notamment l'article de Vincent GUIGUENO, «La France vue du sol, Une Histoire de la Mission photographique de la Datar (1983-1989),» *Etudes photographiques*, n°18 (2006), pp. 97-119.

Au vue de l'importance de la DATAR dans la mise en place du projet, il est nécessaire de revenir ici très brièvement sur l'histoire de cette institution. Au cœur de la dynamique des Trente Glorieuses, les déséquilibres de développement du territoire français s'accroissent et l'Etat s'emploie à les corriger. En 1960 le CIAT³, Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire est créé. Il est placé sous l'autorité directe du Premier Ministre. L'importance que prend l'aménagement du territoire dans la politique gouvernementale conduit à la création trois ans plus tard, en 1963, d'une structure autonome et pérenne, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ou DATAR⁴. Indépendante et de nouveau sous l'autorité directe du Premier ministre, la DATAR n'est pas un ministère aux contours précis mais un « état-major de quelques dizaines de chargés de mission »⁵. Son action tend à déconcentrer les activités sur le territoire, en favorisant l'implantation d'organismes et le développement de projets en province. Sans domaine réservé, cette structure interministérielle procède à une politique « d'amorçage ».

Entre 1984 et 1988, la DATAR consacre en moyenne deux millions de francs par an au fonctionnement d'une mission photographique. Pourquoi ? Dans quelle mesure ce projet intègre-t-il la politique menée par la DATAR ? Bernard Latarjet, directeur de la mission et interrogé sur son origine, présente le projet comme l'aboutissement d'un mouvement interne à la DATAR :

« Il y a eu une réflexion et une prise de conscience sur l'insuffisance et la médiocrité des représentations du territoire. (...) C'est à partir de cette analyse qu'est née la mission. »⁶

Un travail de représentation du territoire qui ne doit en aucun cas redoubler les photothèques déjà existantes ou se constituer comme (je cite), « un recueil d'illustration des politiques d'aménagement »⁷. Il s'agit ici de mener un véritable travail de recherche face à un paysage devenu presque méconnaissable, de « recréer une culture du paysage ». Les directeurs de la Mission l'affirment, Ce sont « La vocation d'innovateur et le caractère interdisciplinaire de la DATAR » qui conduisent l'institution à « assumer les conséquences culturelles de son activité »⁸

La dimension culturelle du projet

Cette insistance sur la dimension culturelle de l'action de la DATAR nous renvoie au contexte spécifique du début des années 1980 et fait écho à cette remarque de Philippe Urfalino : à cette époque, le mot « culture » semble « pouvoir être associé à tous les aspects de la vie sociale et envelopper toutes les actions du gouvernement. »⁹.

En effet, depuis 1981 la culture ne se veut plus simplement plus ce « supplément d'âme » de d'André Malraux, et devient un « enjeu symbolique majeur »¹⁰. Quand, en mai 1981, le Parti socialiste accède au pouvoir, le chef de l'Etat, François Mitterrand, déclare que le « socialisme est d'abord un projet culturel » Jacques Attali, son principal conseiller et Délégué à l'Aménagement du territoire, affirme que « l'enjeu de la société n'est pas un enjeu économique ni même politique, mais fondamentalement culturel. ». Pour Jack Lang, nommé Ministre de la Culture, le gouvernement

³ Comité Interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'Aménagement du Territoire: d. n° 60-1219 du 19 novembre 1960, *J.O.* 20 novembre 1960, p. 10363.

⁴ d. N° 63-112 du 14 février 1963, *J.O.* 15 février 1963, p. 1531.

⁵ Jérôme MONOD et Philippe DE CASTELBAJAC, *L'Aménagement du territoire*, Paris, PUF, 2005, p. 30

⁶ Entretien avec Bernard LATARJET réalisé le 31 janvier 2008 par téléphone.

⁷ Bernard LATARJET et Jean-Francois HERS, « L'Expérience du paysage », in *Paysages, Photographies, 1984-1988*, Paris, Hazan, 1989, p. 13.

⁸ *Ibid*, p. 14

⁹ Philippe URFALINO, *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, Documentation française, 1996, p. 335.

¹⁰ Gaëlle MOREL, *Le Photoreportage d'auteur. L'Institution culturelle de la photographie en France depuis les années 1970*, Paris, CNRS, p. 40.

« est composé de quarante ministres de la culture »¹¹. En 1981, la culture incarne le projet de société socialiste et est devenu une priorité gouvernementale.

Mais la mise en avant de la dimension culturelle de l'activité politique ne signifie pas pour autant une omniprésence du Ministère de la Culture. D'ailleurs ce dernier est totalement absent lors de la création de la Mission Photographique de la DATAR. Aucun membre du Ministère ne siège au Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire¹² lorsque la décision de lancer le projet est prise. La Mission est en majorité financée sur les fonds d'action propre à la DATAR (70%)¹³ : le Fonds Interministériel pour Aménagement du Territoire. Cette décision est donc prise, et appliquée, comme le note Michel Frizot, « hors de l'action directe du ministère »¹⁴.

Néanmoins, d'un point de vue plus général, l'importance de la dimension culturelle dans le projet socialiste semble avoir joué un rôle dans la mise en place de la Mission. La culture est la pierre angulaire du projet socialiste, et la photographie fait partie des domaines mis en avant pas le nouveau gouvernement. On peut donc supposer que la validation du projet de la Mission par les instances de la DATAR, est en partie liée à cette « fenêtre politique »¹⁵, ouverte par les élections de 1981, pour reprendre l'expression de Pierre Muller et Yves Sorel. L'alternance électorale crée des conditions particulièrement favorables à une plus grande réceptivité de la part des acteurs politiques aux projets culturels. Cependant cela n'épuise pas l'explication. La DATAR consacre ici un temps et des moyens tout à fait inhabituels à ce projet culturel, quand bien même la culture est dans l'air du temps.

Le choix de la photographie

Pragmatiquement, le choix du médium photographique est en partie lié selon Bernard Latarjet à des considérations financières :

« Bien sûr il y avait des raisons aussi économiques. C'est que c'est un médium qui est relativement bon marché par rapport par exemple au médium cinématographique. »¹⁶

Un choix qui s'accompagne de la prise en compte de l'importance de la photographie dans l'histoire de la représentation du paysage depuis le XIX^e siècle¹⁷.

¹¹ Pascal ORY, «La Politique du ministère Jack Lang: un premier bilan,» *The French Review*, 58.1, 1984, p. 77-83 <<http://www.jstor.org/stable/392516>> p. 79

¹² Dans le CIAT du 18 novembre 1983 siègent, sous la présence du Premier Ministre, le Ministre des Transports, M. Charles Fiterman, Ministre de l'Industrie et de la recherche, M. Laurent Fabius, le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, M. Jean Le Garrec, le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie, La Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'environnement et de la qualité de la vie ; Mme Huguette Bouchardeau ainsi que M. Gaudillere, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, représentant M. Jacques Delors, Ministre de l'économie, des finances et du budget et M. Henri Emmanuelli.

¹³ L'article 3-7 « Photographie de la France de 1983 », mentionne que « Le CIAT autorise le transfert de 2,5 Mf du FIAT au chapitre 44-01 au budget de l'Aménagement du Territoire pour subvention à la Fondation Nationale de la Photographie. ». Comité Interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'Aménagement du Territoire: d. n° 60-1219 du 19 novembre 1960, *J.O.* 20 novembre 1960, p. 10363.

¹⁴ Michel FRIZOT, « Politique de la Photographie », in *Politiques culturelles en France*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 498.

¹⁵ S'agissant du processus de mise sur agenda, ou de prise en compte des problématique de certains secteurs, la « fenêtre politique » correspond à un brusque changement dans l'opinion publique et/ou à une alternance électorale qui permet d'accélérer les processus de décisions. Pierre MULLER et Yves SUREL, *L'Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998, p. 173.

¹⁶ Entretien avec Bernard LATARJET le 31 janvier 2008 réalisé par téléphone.

¹⁷ On remarque d'ailleurs un long article de Jean-Francois CHEVRIER, « La Photographie dans la culture du paysage », in *Paysages, photographies, travaux en cours, 1984-1985* (Paris: Hazan, 1985), pp. 353-445.

Mais le lien entre la Mission Photographique de la DATAR et le milieu de la photographie est plus fort qu'un simple attrait conjoncturel. Il est ici intéressant de constater que la formulation du projet de la mission est dès l'origine fortement liés aux préoccupations du monde de la photographie du début des années 1980. Lors des travaux préliminaires Bernard Latarjet note que « La réflexion de la DATAR sur le rôle de l'image dans l'exercice de ses missions coïncide avec une réflexion générale des milieux professionnels de la photographie. »¹⁸ Une « coïncidence entre la Mission et un moment particulier de l'histoire de la photographie »¹⁹ que les deux directeurs de la Mission, Bernard Latarjet et François Hers relèvent dans leur texte « L'Expérience du paysage » publié dans le catalogue de 1985. Ils soulignent que « si la DATAR a besoin de créateurs pour développer sa propre recherche, les photographes ont besoin de telles commandes pour surmonter les limites que leur imposent simultanément l'évolution de l'art moderne, l'exiguïté du marché de l'art, une demande d'illustration de plus en plus spécialisée. »²⁰

Pour comprendre cette prise en compte des problématiques photographiques de l'époque, qui apparaît comme totalement étrangère aux attributions de la DATAR, il semble qu'il faille revenir sur l'histoire d'une institution dont la création date des années 1970, la Fondation Nationale de la Photographie.

Le lien entre la Mission Photographique de la DATAR et la Fondation Nationale de la Photographie est structurel : ce sont par les caisses de cette dernière que les crédits de financement de la Mission transitent. Elle salarie le directeur artistique, le personnel administratif et les photographes de la Mission²¹. Il faut noter que malgré cette construction juridique et financière, le rôle de la Fondation reste logistique, puisque le fonctionnement de la Mission dépend uniquement des décisions du tandem formé par Bernard Latarjet et François Hers. Le choix de l'organisme lyonnais est motivé dans le texte de la convention liant la DATAR et la Fondation par sa vocation à « soutenir l'activité photographique dans les régions »²². Une justification qui reste succincte au vue de l'histoire de la Fondation et de ses relations à la DATAR.

La création de la Fondation en 1975 est largement soutenue par la DATAR. En effet si la politique d'aménagement du territoire mené par la DATAR se concentre dans les années 60 sur les activités industrielles, elle s'étend dans les années 70 à d'autres domaines comme le tertiaire ou la culture. Cette réorientation est motivée par la crise économique de 1975 et par le développement d'un libéralisme croissant qui accepte de moins en moins l'intervention de l'Etat dans l'économie. Face au recul de ses attributions, la DATAR change donc quelque peu ses priorités et prend conscience de la nécessité d'accompagner l'installation des entreprises du développement d'activités qui augmentent le rayonnement de ces métropoles de provinces. La DATAR met une politique d'encouragement des activités culturelles en province²³, à travers notamment la création de structures. C'est ainsi que la DATAR s'implique largement dans la création de la Fondation Nationale de la Photographie en 1975²⁴. Pour la DATAR, la Fondation représente un projet exemplaire de décentralisation culturelle : l'installation d'une institution nationale en province, dans la métropole régionale qu'est Lyon.

¹⁸ Archives de la Mission Photographique de la DATAR. 20040212/01 .

¹⁹ Bernard LATARJET et François HERS, « L'expérience du paysage », *op. cit.*, p. 31.

²⁰ *Ibid*, p. 29

²¹ Archives de la Mission Photographique de la DATAR. 20040212/01

²² Archives de la Mission Photographique de la DATAR. 20040212/01 Convention entre la DATAR, la Fondation Nationale de la Photographie du 19 mars 1984. Archives de la Mission Photographique de la DATAR. 20040212/01.

²³ Rapport sur le sujet écrit par Bernard LATARJET, *L'Aménagement culturel du territoire*, Paris, La Documentation française, 1992.

²⁴ Le 14 novembre 1975 signature d'une charte culturelle entre la Ville de Lyon et l'Etat qui vise à mettre e place au sein du processus de décentralisation une coopération entre Etat et collectivité locale, ici entre le Secrétaire Etat à la Culture et la Ville Lyon. Une aide pour l'aménagement est alors demandée au FIAT, Fonds Interministériel d'aménagement du territoire. Sur l'histoire de la Fondation Nationale de la Photographie, voir l'ouvrage très complet d'Olivier PERRIN, *La Fondation Nationale de la Photographie*, Lyon, Editions Aléas, 2001.

Le choix en 1984 de la Fondation nationale de la Photographie comme institution relais de la Mission photographique de la DATAR relie donc directement ce projet aux actions de la DATAR dans les années 1970. Ce choix est d'autant plus remarquable que la Fondation Nationale de la Photographie connaît alors, en 1984, une crise majeure, due notamment aux mesures prises en 1982 par le Ministère de la Culture en faveur de la photographie²⁵. Jack Lang, Ministre de la Culture, lors de la conférence de presse qu'il tient en juillet 1982, insiste sur l'urgence « d'inaugurer une sorte de "Maison de la Photographie" »²⁶, futur Centre National de la Photographie. Cette institution aurait pour rôle, « par des actions concrètes, expositions, aides à la création, éditions, bourses de création et de recherche, productions et coproductions, d'ouvrir un certain nombre de pistes. »²⁷. Or cela correspond aux actions déjà menées par la Fondation Nationale de la Photographie de Lyon, depuis 1975. Par cette déclaration le Ministre de la Culture semble donc mettre directement en concurrence la structure lyonnaise soutenue par la DATAR et la future structure parisienne placée directement sous autorité du Ministère de la Culture.

Malgré cet état de fait, il ne semble pas qu'il faille considérer le choix de faire transiter les fonds de la Mission photo par la Fondation Nationale de la Photographie comme une opposition forte aux orientations du Ministère de la Culture. Il ne s'agit pas de créer un tandem entre la FNP et la DATAR qui apparaîtrait comme rival de celui formé par le CNP avec le Ministère de la Culture²⁸. L'absence de partenariat avec le Ministère de la Culture pour la mise en place de la Mission ne résulte pas selon Bernard Latarjet d'une antinomie, mais plutôt d'une autonomie d'action entre les deux instances :

« La DATAR a vraiment mené ce projet seule. Encore une fois avec des avis, des relations, mais on a pas créé de partenariat organique avec des institutions photographiques du Ministère de la Culture ou d'autre instance. D'abord parce que ça n'a pas été indispensable, et d'autre part parce que ces mêmes instances ne le souhaitaient pas nécessairement. »²⁹

Le fait que la mission se rattache à un organe devenu désuet pour le Ministère de la Culture est un signe fort d'indépendance qui ne doit pas devenir une source de conflit. Le Ministère de la Culture verse une contribution financière qui représente moins de 10% du budget de la Mission et finance la publication de deux suppléments de la revue *Photographies* en 1984. Le directeur du Centre National de la Photographie, Robert Delpire, est sollicité pour participer à un comité de pilotage³⁰ de la mission avec des mécènes du projet et des représentants d'autres ministères. La première exposition des travaux de la DATAR a lieu au Palais de Tokyo entre décembre 1985 et janvier 1986, dans les locaux du CNP.

La participation du Ministère de la Culture reste néanmoins symbolique, et l'organisation de la Mission photographique est marquée par les relations étroites de la DATAR avec la Fondation Nationale de la Photographie. Et plus particulièrement entre Bertrand EVENO, Président de la FNP et Bernard Latarjet, haut fonctionnaire de la DATAR. Car le choix de la Fondation comme institution relais de la Mission, en dehors de son aspect politique, correspond plus prosaïquement pour Bernard Latarjet à un choix commode et fonctionnel:

²⁵ Olivier PERRIN, *La Fondation Nationale de la Photographie, op.cit*, p. 81.

²⁶ Jack LANG, "Photographie, les nouvelles orientations," *Interphotothèque actualités*, n°18, 1982, p. 1-5.

²⁷ *La Photographie*, Paris, La Documentation française, 1992, p. 77.

²⁸ Archives de la Mission Photographique de la DATAR. 20040212/01

²⁹ Entretien Bernard LATARJET le 31 janvier 2008 réalisé par téléphone.

³⁰ Liste des membres Comité de pilotage en juin 1985 : LACOSTE (géographe), BRUNET (géographe au CNRS), Robert DELPIRE (directeur du Centre National de la Photographie), DELAILLOT (Service Technique de l'Urbanisme), CABANEL (Direction Urbanisme et du Paysage), DIEUZAIDE (Service audiovisuel de la Documentation Française), Mme CLAVEL (Ministère de l'Environnement).

« A ce moment la Fondation existait, était active, nous connaissions très bien ses dirigeants et c'est plutôt avec eux que l'on a travaillé la définition même du projet. C'était d'avantage lié au fait que l'on se connaissait entre nous, plutôt le désir d'organiser une collaboration organique entre la Fondation et la DATAR. »

Il ne faut donc pas ici négliger le rôle des personnalités dans l'élaboration de la décision. Ainsi que le constate Philippe Urfalino³¹, les relations que les différents acteurs entretiennent entre eux, et ce pour des raisons parfois structurelles³² créer un contexte susceptible d'encourager ou de contrarier les projets. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de s'interroger de manière illusoire sur la paternité du projet³³. Il n'est pas non plus question de relever les éventuelles contradictions entre des discours concurrents, mais de déterminer quelles sont les différentes dynamiques qui aboutissent à la formulation de la Mission photographique de la DATAR.

Les acteurs de la genèse

Ici l'histoire de la mission et sa genèse institutionnelle sont intimement liées à celles des relations qu'entretiennent trois personnalités : Bernard Latarjet, François Hers et Bertrand Eveno.

Bernard Latarjet est ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts de formation, et est responsable en 1983 du budget et des comités interministériels d'aménagement du territoire à la DATAR. C'est en tant que représentant de la DATAR qu'il siège au Conseil d'administration de la Fondation Nationale de la Photographie. Il y côtoie donc Bertrand Eveno, son Président. Ce dernier joue un rôle moteur dans l'élaboration de la mission photographique. D'une part en présentant Bernard Latarjet à François Hers, futur directeur artistique de la mission. Le photographe a, entre autres, collaboré avec la Fondation Nationale de la Photographie en 1976 dans le cadre de la commande sur *les Français en Vacances*. Le mode de fonctionnement adopté par les deux hommes dans leur collaboration se calque sur la culture d'action de la DATAR, soient des missions menées par de petites équipes, selon un principe de personnalisation des responsabilités qui fait l'originalité de la DATAR³⁴. Les participants à la Mission ont leur bureau dans les locaux parisiens de la DATAR et François Hers se considère alors « comme un chargé de mission parmi les autres »³⁵. Il s'investit pleinement dans l'élaboration du projet, prend en charge la formulation des problématiques artistiques de la commande et sa mise en place pratique, technique et juridique.

Bertrand Eveno intervient aussi de manière plus directe, en prenant part à la conception de la mission, selon Bernard Latarjet.

« En fait c'était à l'origine Bertrand Eveno, le président de la Fondation, et de Fenoyl, son directeur, que nous connaissions bien et avec qui on a pensé ce projet à l'origine. Ils ont été des acteurs au sens de la conception du projet à l'origine. »³⁶

On peut noter ici bien que le projet du Ministère de la Culture concernant la photographie rendu public en 1982 ne mentionne pas la commande publique comme moyen d'action, Bertrand Eveno

³¹ Philippe URFALINO, *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, Documentation Française, 1996, p. 336.

³² « Si une politique publique ne doit pas être considéré comme un ensemble de décision. C'est parce que son analyse reste liée à l'étude des individus et/ou des groupes qui en sont les acteurs, hommes politiques, fonctionnaires de tous niveaux, groupes d'intérêt... Toute politique publique prend la forme en effet d'un espace de relations interorganisationnelles qui dépasse la vision strictement juridique que l'on pourrait en avoir » Pierre MULLER et Yves SUREL, *L'Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998. p.22.

³³ *Ibid*, p.103.

³⁴ Jérôme MONOD et Philippe DE CASTELBAJAC, *L'Aménagement du territoire, op.cit.*, p 32

³⁵ Entretien François HERS, juin 2007.

³⁶ Entretien Bernard LATARJET, janvier 2008.

l'évoque dès sa rencontre avec Jacques Sallois en juillet 1981³⁷. La description retenue par le directeur de cabinet semble d'ailleurs très proche de ce que va devenir la Mission photographique de la DATAR. On retrouve cette proposition de développement d'une politique de la commande publique dans une note de Jean CAZES d'août 1981³⁸. Elle disparaîtra du projet final annoncé en 1982 par le Ministre de la Culture³⁹. La DATAR reprend donc à son compte en 1983 une forme d'action, la commande publique, étrangère aux moyens d'action adoptés par le Ministère de la Culture l'année précédente.

La commande publique de photographie et la décentralisation culturelle

On peut revenir sur les caractéristiques de la politique culturelle des années 1980. Elle donne une dimension inédite à la culture, d'une part par l'importance des moyens consacrés par le Ministère, et d'autre part par l'extension du domaine de la culture, à travers la reconnaissance de pratiques « minoritaires », « populaires » ou « marginales »⁴⁰. La remise en cause des hiérarchies culturelles, pensées comme le reflet des hiérarchies sociales s'accompagne notamment du passage sémantique de la catégorie classique des beaux-arts à celle, potentiellement illimitée, des arts plastiques. Cette prise de position, qui reste cependant problématique au sein du monde de l'art, s'incarne parfaitement dans la photographie. Du point de vue de l'institution, la photographie est donc totalement assimilée aux arts plastiques⁴¹. Et l'ensemble des mesures annoncées par le Ministre de la Culture en juillet 1982 va dans ce sens. Le soutien à la création photographique par le Ministère consiste notamment en une ouverture à la photographie des moyens dédiés aux arts plastiques en général à travers une politique d'achats des œuvres et l'ouverture aux photographes de bourses d'aides à la création.

Dans ce cadre la définition de la Mission Photographique de la DATAR donnée par Bernard Latarjet et François Hers dans les premières lignes de leur texte intitulé « L'Expérience du Paysage » et publié dans le catalogue *Paysages, Photographie, travaux en cours de 1985* est intéressante. Je cite :

« La Mission Photographique de la DATAR est une commande publique décidée et formulée par une administration n'ayant pas de vocation culturelle directe. Ce n'est donc pas une aide à la création. »⁴²

Cette mise à distance de l'aide à la création, si elle permet de caractériser les enjeux de la commande, semble aussi témoigner d'une mise à distance par rapport à la politique culturelle. La mise en avant de la commande publique est donc déliée des grandes orientations adoptées par la Ministère de la Culture et relève manifestement d'une logique propre à la DATAR. La consultation des notes préliminaires⁴³ à la mise en place de la Mission Photographique révèle la volonté explicite

³⁷ Dans une note de Jacques Sallois rédigée à la suite de sa rencontre avec Bertrand Eveno le 29 juillet 1981, on peut lire que ce dernier a proposé qu'en matière de création, en plus du développement de bourses et de l'aide à l'édition le développement d'une politique de la commande publique. Archives contemporaines 19870298/11.

³⁸ Note de Jean Cazes à Jacques Sallois du 6 août 1981. Archives contemporaines 19870298/11.

³⁹ Jack LANG, "Photographie, les nouvelles orientations" *op.cit.*

⁴⁰ Vincent DUBOIS, *La Politique culturelle, genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999, p. 236.

⁴¹ Claude Mollard, directeur de la Délégation Nationale aux arts plastiques, est désigné comme haut responsable de la politique de la photographie, avec pour chargée de mission Agnès de Gouvion Saint Cyr, en relation avec Bernard Gilman, chargé de l'ensemble de la politique des arts plastiques au sein du Cabinet du Ministre de la Culture.

⁴² Bernard LATARJET et François HERS, « L'expérience du paysage », in *Paysages, Photographies, 1984-1988*, *op.cit.* p. 27

⁴³ « La DATAR poursuit donc les objectifs suivants : (...) Inciter des partenaires décentralisés à recourir à la photo comme moyen de connaissance et de travail, à se saisir du programme et de la méthode testée par la DATAR et à poursuivre sur le terrain le travail ébauché au niveau national. » « Nous attachons la plus grande importance au développement de cette mission dans les régions. » « Les travaux de cette première année de lancement et de démonstration seront financés par la DATAR. Ils ne permettront pas de couvrir tout le champ ouvert par la Mission et de nouveaux partenaires seront sollicités, notamment dans les régions, les villes, les entreprises, les associations afin de

des organisateurs de mettre en place une véritable « pédagogie de la commande publique décentralisée »⁴⁴. Christian Caujolle ne s'y trompe donc pas lorsqu'il constate que le premier résultat de cet ensemble ambitieux est « davantage un guide pour la formulation de la commande qu'un brouillon esquissant l'état des lieux de la France aujourd'hui »⁴⁵. La Mission Photographique de la DATAR doit servir de modèle, non pour vanter les mérites de l'aménagement du territoire, mais pour développer l'utilisation de la photographie dans ce type de démarche :

« L'idée était de donner l'exemple de missions qui pourraient ensuite être reprise, répété, par des organisations décentralisées. Par des maisons de la culture, par des association. »⁴⁶

La Mission photographique de la DATAR travaille à une normalisation de la forme de la commande publique, des modalités de fonctionnement de la mission en tant qu'action de production et de gestion d'un patrimoine original. Dès les premières publications, les considérations théoriques sur la notion de paysage ne sont pas dissociées de certains aspects plus pratiques. Les annexes du catalogue daté de 1985⁴⁷ se présentent, de façon étonnante, comme un « manuel à usage des organisateurs de missions photographiques ». Dans ce livre, a priori destiné au grand public, de longues annexes présentent « les aspects techniques de la mission photographique de la DATAR », concernant les rapports contractuels à établir, les formes de remise de travaux, les procédures de traitement en laboratoire, les procédures d'archivage, les procédures de gestion des fonds. On trouve des indications très précises présentant le détail des formules chimiques, les dosages requis, ainsi que des images illustratives sur la manipulation des négatifs et des tirages photographiques. Les directeurs de la Mission Photographique de la DATAR, afin de s'assurer du développement des méthodes étudiées, ont fait modifier des systèmes de classification et de conservation déjà existant et ont fait mettre en fabrication des produits nouveaux. Il s'agit là d'un outil de diffusion d'un protocole de fonctionnement. Cet exposé des moyens a pour objectif, et je cite ici les travaux préparatoires à la mission, chacun puisse se saisir « du programme et de la méthode testée par la DATAR »⁴⁸.

Si on en revient aux attributions de la DATAR, cette institution, plus qu'agir en son nom propre, doit jouer un « rôle d'amorçage » en finançant une opération à condition que celle-ci soit relayée puis prise en charge par le ministère concerné ou les collectivités⁴⁹. En l'occurrence l'un des but de ce projet est le développement du modèle de la commande publique comme moyen d'action culturelle décentralisé. Au vu de l'influence de cette Mission, il semble que le but ait été atteint.

Ainsi, malgré une concomitance de dates et l'appartenance à une dynamique en partie commune, la Mission Photographique de la DATAR n'est pas directement issue de la politique en faveur de la photographie menée par le Ministère de la Culture dans les années 1980. Sa genèse n'appartient pas directement au grand projet socialiste pour la culture, même si elle répond en grande partie à ses attentes en matière de photographie. Ce projet voit le jour suite à la rencontre des problématiques d'une administration, la DATAR, et des attentes d'un milieu, celui de la photographie. Et plus précisément des liens qui se sont noués entre la DATAR et le milieu de la photographie au sein de la Fondation Nationale de la Photographie de Lyon. Issue de la politique d'aménagement culturel du territoire défini à partir du milieu des années 1970 par la DATAR, elle se présente véritablement

poursuivre et d'enrichir progressivement l'œuvre entreprise. » Dossier des travaux préparatoires à la mission, 1983. Archives de la Mission Photographique de la DATAR 20040212/01

⁴⁴ Dossier des travaux préparatoires à la mission, Archives de la Mission Photographique de la DATAR 20040212/01

⁴⁵ Christian CAUJOLLE, « Quinze photographes en quête de paysage », *Libération*, samedi 4 et dimanche 5 janvier 1986.

⁴⁶ Entretien Bernard LATARJET, janvier 2008.

⁴⁷ Bernard LATARJET et Francois HERS, *L'expérience du paysage*, in *Paysages, Photographies, 1984-1988*, *op.cit.*

⁴⁸ Travaux préparatoires à la mission. Archives de la Mission Photographique de la DATAR 20040212/01

⁴⁹ Jérôme MONOD et Philippe DE CASTELBAJAC, *L'aménagement du territoire*, *op. cit.*, p. 31

comme un acte d'aménagement du territoire. Au-delà du projet en lui-même, la Mission Photographique de la DATAR est un laboratoire pour la mise en place d'un modèle de commande publique de photographie. Sa diffusion sur l'ensemble du territoire français et dans le reste de l'Europe sera, dans les années 1980 et 1990, d'un puissant soutien pour le développement de la photographie en tant que pratique culturelle et artistique reconnue. La Mission Photographique de la DATAR participe donc d'une manière originale à l'institution de la photographie en Europe à la fin du XX^e siècle.